MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 963 25 juin 2002

SOMMAIRE

| Alona S.A., Luxembourg | Ivernest S.A., Luxembourg | 46184 |
|--|---|-------|
| Arton S.A., Luxembourg 46220 | Ivernest S.A., Luxembourg | 46186 |
| Arton S.A., Luxembourg 46220 | King's Court International Holding S.A., Luxem- | |
| Babcock Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem- | bourg | 46182 |
| bourg 46205 | Lormet S.A., Luxembourg | 46196 |
| Bermos S.A., Luxembourg | Marim S.A., Luxembourg | 46219 |
| Bermos S.A., Luxembourg | Marim S.A., Luxembourg | 46219 |
| Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A., Lu- | Marim S.A., Luxembourg | 46219 |
| xembourg 46190 | Mondo Technical Trading S.A., Luxembourg | 46185 |
| Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., | Priorité Service S.A., Luxembourg | 46194 |
| Luxembourg 46194 | Rolo Pioneer Luxembourg S.A., Luxembourg | 46187 |
| Burnthor S.A., Luxembourg | RSL Com Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 46219 |
| Burnthor S.A., Luxembourg 46186 | S.A. Close, Junglinster | 46181 |
| Burnthor S.A., Luxembourg | SEB Lux Bond Fund Management Company S.A., | |
| Buro Remich S.A., Luxembourg 46222 | Luxembourg | 46178 |
| Cameron Investment S.A., Luxembourg 46185 | SEB Lux Capital Selection Advisory Company | |
| (Le) Caré Holding S.A., Luxembourg 46182 | S.A.H., Luxembourg | 46179 |
| Communications B.P., S.à r.l., Luxembourg 46184 | SEB Lux Equity Fund Management Company S.A., | |
| Corelia S.A., Luxembourg | Luxembourg | 46179 |
| Eiknes, S.à r.l., Luxembourg | SEB Lux (F) Management Company S.A., Luxem- | |
| Eurocounsel S.A.H., Luxembourg 46185 | bourg | 46178 |
| Eurocounsel S.A.H., Luxembourg 46185 | SEB Lux Short Bond Fund Management Company | |
| Finmasters Holding S.A., Luxembourg 46190 | S.A., Luxembourg | 46179 |
| Fonds de Pension - Députés au Parlement Euro- | SEB Private Equity Management Company S.A., | |
| péen, Sicav, Luxembourg 46178 | Luxembourg | 46180 |
| G.I. Beteiligung S.A., Luxembourg 46184 | SIA World S.A., Luxembourg | 46202 |
| Geofelt S.A., Luxembourg 46221 | Slipstop International S.A., Mamer | 46183 |
| Geofelt S.A., Luxembourg 46221 | Sofirata S.A., Luxembourg | 46187 |
| Green Tree S.A., Luxembourg 46191 | Sofirata S.A., Luxembourg | 46187 |
| Green Tree S.A., Luxembourg 46191 | Stornoway Investment S.A., Luxembourg | 46183 |
| Gugino International S.A | Stornoway Investment S.A., Luxembourg | 46183 |
| Hadafin Europe S.A.H., Luxembourg 46224 | Teijin Holding Luxembourg S.A., Luxembourg | 46183 |
| Henderson, Maverick and Williams S.A.H., Luxem- | Telec, S.à r.l., Bascharage | 46220 |
| bourg 46191 | Telec, S.à r.l., Bascharage | 46220 |
| Highgate Finance Holding S.A., Luxembourg 46188 | Telec, S.à r.l., Bascharage | 46220 |
| Highgate Finance Holding S.A., Luxembourg 46188 | Tomkins Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 46209 |
| Imprimerie Hengen, S.à r.l., Luxembourg 46221 | Tomkins Overseas Funding, S.à r.l., Luxembourg. | 46197 |
| India Liberalisation Fund, Sicav, Luxembourg 46189 | Torpet, GmbH, Luxemburg | 46215 |
| Insinger Fund Administration (Luxembourg) S.A., | Verbe Beteiligungsgesellschaft A.G., Luxembourg | 46187 |
| Luxembourg 46180 | VPWR Property S.A., Luxemburg | 46181 |
| Interial S A H Luxembourg 46184 | | |

SEB LUX BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale. R. C. Luxembourg B 26.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2002

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour la période d'un an.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée a décidé de payer le montant total du bénéfice de l'année de SEK 1.564.125,- comme dividende.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(26513/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SEB LUX (F) MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 43.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2002

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour la période d'un an.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée a décidé de payer le montant total du bénéfice de l'année de SEK 16.515.391,- comme dividende.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(26514/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

FONDS DE PENSION - DEPUTES AU PARLEMENT EUROPEEN, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 46.910.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 novembre 2001

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Christian Rovsing, député au Parlement Européen, demeurant à Roskildevej 39, DK-Frederiksberg V, Danemark, a été coopté en tant qu'administrateur de la SICAV en remplacement de Monsieur Alejandro Cercas Alonso.

Son élection définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Richard Balfe a été nommé président du Conseil d'Administration et Astrid Lulling a été nommée vice-président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

Pour copie conforme Pour extrait conforme

BONN SCHMIT STEICHEN A. Schmitt Avocats Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26596/256/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SEB LUX SHORT BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 26.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2002

L'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour la période d'un an.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée a décidé de payer le montant total du bénéfice de l'année de SEK 732.239,- comme dividende.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(26515/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SEB LUX CAPITAL SELECTION ADVISORY COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 72.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2002

L'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour la période d'un an.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée a décidé de payer le montant total du bénéfice de l'année de SEK 1.652.276,- comme dividende.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(26516/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SEB LUX EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 26.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2002

L'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour la période d'un an.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée a décidé de payer le montant total du bénéfice de l'année de SEK 21.807.606,- comme dividende.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(26517/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SEB PRIVATE EQUITY MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale. R. C. Luxembourg B 82.096.

_

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2002

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour la période d'un an.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée a décidé de reporter la perte de SEK 48.136,-.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(26519/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

EIKNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 60.000,- EUR.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 62.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

Pour la société

Signature

Un gérant

(26518/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 66.384.

Resolution of the Board of Directors of the Company

The Board of Directors takes the following resolution, which is signed and dated by all the Directors.

- to appoint and authorise the following individuals as authorised signatories to the Company and on the bank accounts held with BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG in the name of the Company.

Miss Audrey Saunders, Director

Miss Claude Mermans, Authorised signatory.

Any two directors or alternatively one director and one authorised signatory may bind the Company signing jointly.

4 February 2002.

S. Hutchings / C. Beffort / F. Peijster / A. Saunders.

Resolution of the Board of Directors of the Company

The Board of Directors takes the following resolution, which is signed and dated by all the Directors.

- to appoint Miss Claude Mermans as an authorised signatory of the Company effective as per the date of this resolution.

Any two directors or alternatively one director and one authorised signatory may bind the Company signing jointly. 4 February 2002.

S. Hutchings / C. Beffort / F. Peijster / A. Saunders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 60, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26568/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

S.A. CLOSE, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale. R. C. Luxembourg B 35.335.

L'an deux mille deux, le treize mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.A. CLOSE, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.335, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 151 du 27 mars 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 869 du 2 décembre 1998.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Pierre Close, administrateur de sociétés, demeurant à B-4920 Harzé, 26, Heid Coppin,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de Luxembourg à L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.

Qu'un actionnaire détenant les cinq cents (500) actions représentatives du capital social est dûment représenté à la présente Assemblée Générale.

V.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale. En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts et le premier alinéa de l'article 15 des statuts seront modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 2. Premier alinéa. Le siège de la société est établi à Junglinster.

Art. 15. Premier alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à quatorze heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Close, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 134S, fol. 56, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

F. Baden.

(26545/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

VPWR PROPERTY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg. H. R. Luxemburg B 64.853.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwei, den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Georges Deitz, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Luxemburg,

handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter der Gesellschaft PROPERTY FINANCE FRANCE S.A., mit Sitz in Luxemburg, 9, avenue Guillaume,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in München, am 18. März 2002.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur-Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, namens wie er handelt, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft VPWR PROPERTY S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 64.853, wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 9. Juni 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Nummer 626 vom 3. September 1998. Die Satzung wurde abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 6. Mai 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Nummer 544 vom 15. Juli 1999.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt eine Million fünfhunderttausend französische Franken (1.500.000,- FRF) eingeteilt in fünfzehntausend (15.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert französischen Franken (100,- FRF).

Die Gesellschaft PROPERTY FINANCE FRANCE S.A. ist Besitzerin der fünfzehntausend (15.000) Aktien geworden und hat beschlossen die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

Hiermit spricht sie die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung, sowie ihre Liquidation aus. Sie übernimmt die Funktion des Liquidators.

Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf den Aktionär über welcher erklärt dass alle Schulden der Gesellschaft geregelt sind und dass er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden unter seiner persönlichen Haftung zu übernehmen. Er wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde regeln.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert.

Den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Aufsichtskommissar wird Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in Luxemburg, 9, avenue Guillaume hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Deitz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 134S, fol. 63, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2002.

F. Baden.

(26556/200/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

KING'S COURT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 64.935.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 15 mai 2001

- 1. Le commissaire aux comptes DUNART ENGINEERING HOLDING S.A. (anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.) est remplacé avec effet immédiat par A.T.T.C. CONTROL S.A., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.
- 2. A partir de l'exercice social commençant le 1er janvier 2001, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 30.000.000,00 est converti en EUR 744.000,- représenté par 3.000 actions sans désignation de valeur nominale par incorporation au capital de EUR 319,43 provenant des réserves extraordinaires et suppression de la valeur nominale des actions.

Suite à cette résolution l'assemblée a constaté que seul l'article 5 alinéa 1er des statuts de la société a été modifié et prendra désormais la teneur suivante:

«Art. 5. 1^{er} alinéa. Le capital souscrit est fixé à EUR 744.000,00 (sept cent quarante-quatre mille euro), représenté par 3.000 (trois mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26569/813/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

LE CARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 54.311.

Statuts coordonnés au 25 mars 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

(26639/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

TEIJIN HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 10.901.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour TEIJIN HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

(26571/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

STORNOWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.582.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour STORNOWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

(26572/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

STORNOWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.582.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour STORNOWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

(26580/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SLIPSTOP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8266 Mamer, 32, rue des Thermes Romains.

R. C. Luxembourg B 30.481.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 janvier 2002, que:

- l'assemblée accepte la démission de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES Société Civile de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2000;
- est nommée nouveau commissaire aux comptes la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG), Société Anonyme, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 32, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26582/549/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

IVERNEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.985.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour IVERNEST S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

(26573/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

INTERJAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.243.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour INTERIAL S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

(26574/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

G.I. BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.517.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour G.I. BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

(26575/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

COMMUNICATIONS B.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 60.143.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue extraordinairement le 25 février 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de COMMUNICATIONS B.P., S.à r.l. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Tim van Dijk de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge au Gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 février 2002.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26588/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

EUROCOUNSEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.801.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour EUROCOUNSEL S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

(26577/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

EUROCOUNSEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.801.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour EUROCOUNSEL S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

(26578/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

CAMERON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.324.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour CAMERON INVESTMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

(26576/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

MONDO TECHNICAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 82.641.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme, tenue l'an deux mille deux (2002), le 21 février, à 14.00 heures, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

- Révocation de M. Bruwiere Filip, administrateur;
- Nomination de la société BV CONDOR HOLLAND au poste d'administrateur et remplacement de Monsieur Bruwiere Filip;
 - Nomination de la société BV CONDOR HOLLAND au poste d'administrateur-délégué.

Signature.

Enregistré à Mersch, le 8 avril 2002, vol. 128, fol. 24, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(26595/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

IVERNEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.985.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour IVERNEST S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

(26579/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BURNTHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 30.217.

Le bilan au 31 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(26590/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BURNTHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 30.217.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 13 mars 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BURNTHOR S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 juillet 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 juillet 2000;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - Report à nouveau de la perte de LUF 1.026.655,-
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes pour toutes opérations effectuées jusqu'au 31 juillet 2000.

Luxembourg, le 13 mars 2002.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26591/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BURNTHOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 30.217.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 13 mars 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de BURNTHOR S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2000 excédant 75 % du capital souscrit.

Luxembourg, le 13 mars 2002.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 50, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26592/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SOFIRATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 58.689.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 18 février 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2000; ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date statutaire.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26583/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SOFIRATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 58.689.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 62, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(26585/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

ROLO PIONEER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.132.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour ROLO PIONEER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(26581/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

VERBE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 32.375.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 11 mars 2002 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois à l'euro avec effet rétroactif au 1er avril 2001.
 - La désignation de valeur nominale des actions a été supprimée.
 - L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26624/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

HIGHGATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}. R. C. Luxembourg B 30.438.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 27 mars 2001

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26584/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

HIGHGATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}. R. C. Luxembourg B 30.438.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 62, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(26586/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

ALONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R. C. Luxembourg B 82.945.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille deux, le cinq avril.

A Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme ALONA S.A., ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Frédérique Baretti.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Welschen.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- A.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, tel qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- B.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide avant toute autre décision de

Résolution unique

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Maître Lex Thielen en tant qu'administrateur-délégué suivant le pouvoir d'administrateur-délégué qui lui avait été confié par le conseil d'administration du 12 juillet 2001.

Maître Alex Thielen est confirmé dans ses fonctions d'administrateurs de la société ALONA S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

L. Thielen / F. Baretti / I. Welschen.

Liste de présence

 SAGAMORE CO
 495 actions

 SARAH S.A...
 1 action

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26587/318/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BERMOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.264.

_

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 13 mars 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BERMOS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 4.449,90 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 13 mars 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 58, case 6. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26589/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BERMOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.264.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 58, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(26593/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

GUGINO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.639.

EXTRAIT

La société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, dénonce le siège de la société GU-GINO INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26597/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

INDIA LIBERALISATION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 45.529.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré au 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour INDIA LIBERALISATION FUND

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 64, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26598/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

CORELIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 72.639.

EXTRAIT

L'an deux mille deux (2002), le cinq février, à 14.30 heures, l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORELIA S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Première résolution

Les actionnaires à l'unanimité ont décidé de:

- 1 Révocation du Conseil d'administration.
- 2 Nomination de 3 nouveaux administrateurs:
- * UVENSIS S.A., Akara Bld., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- * Madame Catherine Cordonnier, démographe, demeurant 560, avenue de Saint-Quentin, F-62780 Stella-Plage;
- * Monsieur René Elia, indépendant, demeurant 66, rue de Londres, F-62520 Le Touquet.
- 3 Révocation du commissaire aux comptes.
- 4 Nomination de M. Bernard Pranzetti, demeurant L-7450 Lintgen, commissaire aux comptes.
- 5 Prorogation du mandat de l'administrateur-délégué de Monsieur René Elia, indépendant, demeurant 66, rue de Londres, F-62520 Le Touquet.

Signatures

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Mersch, le 8 avril 2002, vol. 128, fol. 24, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(26594/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.905.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2002, le Conseil d'Administration de la société BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la société BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2003:

Geoffrey M. Cook

Douglas A. Donahue, Jr.

W. Casey Gildea

Henri Hackenberg

Susan C. Livingston

Stokley P. Towles

Andrew J. F. Tucker

William B. Tyree

Edward J. Williams.

2. Il a été décidé d'affecter les résultats de la façon suivante:

«There was a loss for the year ended December 31, 2001 of US\$ 2,877. This amount was carried forward.»

Luxembourg, le 5 avril 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 65, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): I. Muller.

(26599/801/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

FINMASTERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 47.790.

Statuts coordonnés au 25 mars 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

(26640/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

GREEN TREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R. C. Luxembourg B 60.816.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Extrait de l'assemblée générale du 18 mars 2002

AFFECTATION DU RESULTAT

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Ronald Weber, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Romain Bontemps, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Marc Hilger, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX AUDIT, S.à r.l. à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2002. (26601/592/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Signature.

GREEN TREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R. C. Luxembourg B 60.816.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Extrait de l'assemblée générale du 18 mars 2002

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés - 272.315,- LUF

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Ronald Weber, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Romain Bontemps, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Marc Hilger, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX AUDIT, S.à r.l. à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2002.

Signature.

(26602/592/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

HENDERSON, MAVERICK AND WILLIAMS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

STATUTS

L'an deux mil deux, le huit mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. COSTALIN LTD., une société de droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickams Cay, Road Town, Tortola (BVI),

ici représentée par FIDUCIAIRE FIBETRUST S.C, ayant son siège à Luxembourg, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Jürgen Fischer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale délivrée en date du 9 mai 1996.

2. Monsieur Jürgen Fischer, prénommé, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre ler.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HENDERSON, MAVERICK AND WILLIAMS S.A.H.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3ème jeudi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Les actions ont été libérées à concurrence de 100%, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents Euros (1.500,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) COSTALIN LTD, préqualifiée,
- b) Monsieur Harald Wester, directeur de société, demeurant à B-4837 Membach, 22, rue de la Station,
- c) Monsieur Rudi Vizental, directeur de société, demeurant à 2900 Arad (Roumanie).
- 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE FIBETRUST, société civile, avec siège social à Luxembourg.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Harald Wester, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Fischer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 12CS, fol. 45, case 1. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002.

G. Lecuit.

(26605/220/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.923.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2002, le «General Partner» de la société BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. est:

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A.

jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 65, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26600/801/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

PRIORITE SERVICE, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

STATUTS

L'an deux mille deux, le huit mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Alix Duchesne, directeur, demeurant à 8, rue du Pont au bois, Théméricourt (France).
- 2. Monsieur Jean-Luc Lattuca, directeur, demeurant à 1, rue Jacques de Rome, Verneuil-sur-Seine (France).
- 3. Madame Flora Gomes, directrice, demeurant à 43, avenue de Gravelle, Charenton le Pont (France).

les comparants sub 2 et 3 sont ici représentés par Monsieur Alix Duchesne, prénommé,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 6 mars 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre ler .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PRIORITE SERVICE.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'ensemble des services aux entreprises, audits, conseil, organisation de prestations de service, y compris par moyens de sous-traitance ou l'emploi direct.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

| 1. Monsieur Alix Duchesne, prénommé, cent quatre-vingt-six actions | 186 |
|--|-----|
| 2. Monsieur Jean-Luc Lattuca, prénommé, cent neuf actions | 109 |
| 3. Madame Flora Gomes, prénommée, quinze actions | 15 |
| Total: trois cent dix actions | 310 |

Les actions ont été libérées à concurrence de plus de 40%, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents Euros (1.500,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Alix Duchesne, prénommé,
- b) Monsieur Jean-Luc Lattuca, prénommé,
- c) Madame Flora Gomes, prénommée.
- 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL NET LTD, ayant son siège social à Nassau, Bahamas.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
- 6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Alix Duchesne, prénommé.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Alix Duchesne, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la co-signature de l'administrateur-délégué et de l'un des deux autres administrateurs sera requise.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: A. Duchesne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 12CS, fol. 44, case 12. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 avril 2002.

G. Lecuit.

(26604/220/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

LORMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 67.160.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 20 mars 2002

- a) Acceptation de la démission de Messieurs Claude Lienard et Claude Raphaël Lienard et Madame Véronique Mongars de leurs mandats d'administrateur et décharge.
 - b) Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration qui se compose des personnes suivantes:

Monsieur Michel Butel, demeurant à Versailles (France), président du Conseil d'Administration.

 $Monsieur\ Marc\ Doyen,\ demeurant\ \grave{a}\ Vence\ (France),\ administrateur.$

Monsieur Lorenzo Santero, demeurant à Monaco, administrateur.

Les mandats des administrateurs expireront à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2007.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26630/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

TOMKINS OVERSEAS FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-eighth of February. Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There Appeared:

TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, not yet inscribed at the Luxembourg Company Register,

here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt,

by virtue of a proxy given on February 28, 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- Art. 1. There exists a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.
- **Art. 2.** The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest or to third parties, any support, loans, advances or guarantees.

- Art. 3. The Company exists for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name TOMKINS OVERSEAS FUNDING, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 6. The share capital is fixed at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, fully paid in.
- Art. 7. The capital may be changed and all or part of the issue premium may be repaid or reallocated at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in the presence of a notary, in compliance with article 14 of the Articles.
- Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

The Company may proceed to a repurchase of its own shares.

terms of this article shall have been complied with.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bank-ruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager or the managers may resolve to pay interim dividends.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first day of March of each year and ends on the twenty-eighth day of February of the following year. In case of a leap-year the financial year starts on the twenty-ninth day of February and ends on the twenty-eighth day of February of the following year.
- **Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the twenty-eighth day of February 2002.

Subscription - Payment

All four thousand (4.000) shares have been subscribed by TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, and their total nominal value of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) has been fully paid up together with a total issue premium in the amount of eight hundred twenty-eight million seven hundred twenty-seven thousand five hundred and six United States Dollars (USD 828,727,506.-) by a contribution in kind consisting of one portion of all assets and liabilities of TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., the remainder of the assets and liabilities of Tomkins Luxembourg S.à r.l. being simultaneously transferred today by a parallel contribution to another Luxembourg private limited liability company named TOMKINS OVERSEAS FINANCING, S.à r.l., that will have its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

The portion of the assets and liabilities contributed to the Company comprises:

- Six (6) receivables in the amount of twenty-five million United States Dollars (USD 25,000,000.-) each for a total amount of one hundred fifty million United States Dollars (USD 150,000,000.-) towards TOMKINS CORPORATION with registered office at 4801 Springfield, Dayton, Ohio 45401, U.S.A.
- A receivable as working capital facility in the amount of one hundred sixty-seven million two hundred and nineteen thousand one hundred forty-three United States Dollars (USD 167,219,143.-) towards TOMKINS CORPORATION, prenamed.
- A receivable in the amount of ninety million United States Dollars (USD 90,000,000.-) towards TOMKINS CORPORATION, prenamed.
- A receivable in the amount of sixty-six million eighty-six thousand seven hundred fourteen United States Dollars (USD 66,086,714.-) towards TOMKINS CORPORATION, prenamed.

- A receivable in the amount of sixty-six million nine hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 66.,75,000.-) towards TOMKINS CORPORATION, prenamed.
- A receivable in the amount of two hundred forty-five million five hundred thousand United States Dollars (USD 245,500,000.-) towards TOMKINS CORPORATION, prenamed.
- Four (4) receivables in the amount of ten million United States Dollars (USD 10,000,000.-) each for a total amount of forty million United States Dollars (USD 40,000,000.-) towards TOMKINS CORPORATION, prenamed.
 - A Motor vehicle with a value of twenty-five thousand three hundred fifty-three United States Dollars (USD 25,353).
 - A Motor vehicle with a value of eight thousand five hundred thirty-six United States Dollars (USD 8,536.-).
 - Computer and office equipment.
- Cash at bank in a total amount of three million one hundred fifty thousand one hundred eighty-seven United States Dollars (USD 3,150,187.-).
- Liabilities for a total amount of one hundred thirty-seven thousand four hundred twenty-seven United States Dollars (USD 137,427.-)

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at eight hundred twenty-eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred and six United States Dollars (USD 828,827,506.-)

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the following documents:

- the articles of association of TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l.;
- a recent balance sheet of TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., certified «true and correct» by the managers of TOM-KINS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Effective implementation of the Contribution

TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., through its proxyholder, declares that:

- it is the sole full owner of the contributed assets and liabilities and possessing the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such assets and liabilities is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an incorporation of a Luxembourg company by a contribution in kind to one or more Luxembourg resident companies of all assets and liabilities of one Luxembourg resident company, the Luxembourg company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-).

Resolutions of the shareholders

- 1) The following are appointed as managers of the Company, with power to engage the Company by their joint signatures:
- Mr Robert Jacques Verdonk, company director, residing at Swagermanweg 18,2252 BD Voorschoten, The Netherlands,
 - Mr Theodore Schartz, company director, residing at 9, rue du Château, L-6961 Senningen, Luxembourg. The duration of their mandate is unlimited.
 - 2) The address of the Company is fixed at 23, 25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2002. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts, avances ou garanties.

- **Art. 3.** La Société existe pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination TOMKINS OVERSEAS FUNDING, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 100.000.-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 25.-) chacune, entièrement libérées.
- Art. 7. Le capital peut être modifié et tout ou partie de la prime d'émission peut être remboursée ou allouée à tout moment par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant notaire, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le ou les gérants peuvent résoudre de distribuer des dividendes intérimaires.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier jour du mois de mars de chaque année et se termine le vingt-huitième jour du mois de février de l'année suivante. En cas d'année bissextile, l'année sociale commence le vingt-neuvième jour du mois de février de chaque année et se termine le vingt-huitième jour du mois de février de l'année suivante.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

- Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le vingt-huitième jour du mois de février 2002.

Souscription - Libération

Toutes les quatre mille (4.000) parts sociales ont été souscrites par TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., préqualifiée et leur valeur nominale au montant total de cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-) ainsi que la prime d'émission au montant total de huit cent vingt-huit millions sept cent vingt-sept mille cinq cent six Dollars des Etats-Unis (USD 828.727.506,-) ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en une portion de l'intégralité des actifs et passifs de TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., le restant des actifs et passifs étant transférés simultanément aujourd'hui par un apport parallèle à une autre société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, TOMKINS OVERSEAS FINANCING, S.à r.l. laquelle aura son siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

La portion de l'intégralité des actifs et passifs apportés à la société comprend entre autre:

Six (6) créances d'un montant de vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 25.000.000,-) chacune, pour un montant total de cent cinquante millions de Dollars des Etats-Unis (USD 150.000.000,-) à l'égard de TOMKINS COR-PORATION avec siège social à 4801 Springfield, Dayton, Ohio 45401, U.S.A.

- Une créance (Working Capital Facility) d'un montant de cent soixante sept millions deux cent dix-neuf mille cent quarante trois Dollars des Etats-Unis (USD 167.219.143,-) à l'égard de TOMKINS CORPORATION, précité.
- Une créance d'un montant de quatre-vingt dix millions de Dollars des Etats-Unis (USD 90.000.000,-) à l'égard de TOMKINS CORPORATION précité.
- Une créance d'un montant de soixante-six millions quatre-vingt six mille sept cent quatorze Dollars des Etats-Unis (USD 66.086.714,-) à l'égard de TOMKINS CORPORATION, précité.
- Une créance d'un montant de soixante-six millions neuf cent soixante-quinze mille Dollars des Etats-Unis (USD 66.975.000,-) à l'égard de TOMKINS CORPORATION, précité.
- Une créance d'un montant de deux cent quarante-cinq millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 245.500.000,-) à l'égard de TOMKINS CORPORATION, précité.
- Quatre (4) créances d'un montant de dix millions de Dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000,-) chacune, pour un montant total de quarante millions de Dollars des Etats-Unis (USD 40.000.000,-) à l'égard de TOMKINS CORPORA-TION, précité.
 - Des équipements informatique et bureautique.
 - Un véhicule à moteur d'une valeur de vingt-cinq mille trois cent cinquante trois Dollars des Etats-Unis (USD 25.353).
 - Un véhicule à moteur d'une valeur de huit mille Dollars des Etats-Unis (USD 8.536,-).
- Avoirs en banque d'un montant de trois millions cent cinquante mille cent quatre-vingt-sept Dollars des Etats-Unis (USD 3.150.187,-).
 - Des dettes pour un montant de cent trente-sept mille quatre cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis (USD 137.427,-).

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à huit cent vingt-huit millions huit cent vingt-sept mille cinq cent six Dollars des Etats-Unis (USD 828.827.506,-)

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une copie des statuts de TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l.;
- un bilan récent de TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., certifié «véridique et juste» par les gérants de TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l.;

Réalisation effective de l'apport

TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., par son mandataire, déclare que:

- elle est la seule pleine propriétaire des actifs et passifs apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
 - l'apport de ces actifs et passifs est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit d'une constitution par un apport en nature à une ou plusieurs sociétés de capitaux luxembourgeoises de tous les actifs et passifs d'une société luxembourgeoise, la société luxembourgeoise requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Erai

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-).

Décisions des Associés

- 1) La Société est gérée par les gérants suivants, qui ont le pouvoir d'engager la Société par leur signature conjointe:
- Monsieur Robert Jacques Verdonk, gérant de société, demeurant à Swagermanweg 18, 2252 BD Voorschoten, Pays Bas,
 - Monsieur Théodore Schartz, gérant de société, demeurant 9, rue du Château, L-6961 Senningen, Luxembourg. La durée de leur mandat est illimitée.
 - 2) L'adresse du siège social est fixée aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2002, vol. 134S, fol. 37, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

J. Elvinger.

(26611/211/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SIA WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue Fort Rheinsheim.

STATUTS

L'an deux mille deux, le treize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. La société SIA Spa, ayant son siège social à Bassano del Grappa (Vicenza) Italie, ici représentée par Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Bassano del Grappa (Vicenza) Italie le 16 janvier 2002, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.
- 2. La société OVERWARE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, ici représentée par Maître Philippe Morales, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de SIA WORLD S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à quatre cent mille euro (400.000,- EUR), représenté par quatre cent (400) actions d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euro (1.000.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ciaprès.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir payement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

- Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.
- Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juillet à 9.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille trois.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants. Toutefois, les décisions de cession, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie des participations acquises par la société doivent être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, laquelle ne peut valablement délibérer que si au moins 50% du capital social de la société est présent ou représenté. Une telle cession ne pourra intervenir qu'avec l'accord préalable d'au moins 70% des actionnaires présents ou votants lors d'une telle assemblée.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables. Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Toutefois, l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires telle que prévue à l'article 6 des statuts est requise pour l'aliénation de tout ou partie des participations détenues par la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

- **Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.
- Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.
- **Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille deux.
- **Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

- Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

| Actionnaires | Capital | Capital | Nombre |
|-----------------------------|---------------|---------------|-----------|
| | souscrit | libéré | d'actions |
| 1) SIA Spa, prénommée | 280.000,- EUR | 280.000,- EUR | 280 |
| 2) OVERWARE S.A., prénommée | 120.000,- EUR | 120.000,- EUR | 120 |
| Total: | 400.000,- EUR | 400.000,- EUR | 400 |

Preuve de tous ces payements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
- Dott. Stefano Cimatti, entrepreneur, demeurant à Bassano del Grappa (Vicenza) Italie
- Dott. Emanuele Bozzone, administrateur de sociétés, demeurant à Memdrisio (Suisse)
- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg
- 3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue Fort Rheinsheim.

- 4. L'adresse de la société est fixée à L-2419 Luxembourg, 3, rue Fort Rheinsheim.
- 5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de cinq années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2008.
- 6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Morales, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 12CS, fol. 48, case 7. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition confrome, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

J. Elvinger.

(26606/211/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BABCOCK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

STATUTES

In the year two thousand two, on the thirteenth of March. Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK HOLDINGS LIMITED, having its registered office at 2 Cavendish, London W1G OPX, United Kingdom, here represented by Mr Nicolas Cuisset, Lawyer, residing at 19, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 13, 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.
- **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name BABCOCK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The share capital is fixed at ten thousand Great Britain Pounds (£ 10,000.-) represented by four hundred (400) shares of twenty-five Great Britain Pounds (£ 25.-) each.
- Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the

terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within

the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or the board of managers, is authorized to proceed to the payment of advance dividends within the limits fixed by law.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 15. The Company's financial year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of each year.
- **Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the Thirty-first of March 2003.

Subscription - Payment

The four hundred (400) shares have been subscribed by BABCOCK HOLDINGS LIMITED and have been fully paid in cash, so that the amount of ten thousand Great Britain Pounds (£ 10.000,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate - Costs

For the purposes of the registration, the capital is valued at sixteen thousand two hundred thirty four euros (EUR 16,234.-).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately (1,500.-).

Resolutions of the shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
- Mr. Robert Jacques Verdonk, Company Director, residing at Swagermanweg 18, 2252 BD Voorschoten, The Netherlands.

The duration of his mandate is unlimited.

2) The address of the Company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le treize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK HOLDINGS LIMITED, domiciliée 2 Cavendish, London W1G OPX, Royaume-Uni,

ici représenté par M. Nicolas Cuisset, Juriste, demeurant 19, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mars 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a comme dénomination BABCOCK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l..
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille Livres Sterling (£ 10.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (£ 25,-) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut procéder à la distribution de dividendes intérimaires dans les limites fixés par les dispositions légales en vigueur.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.
- Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

- **Art. 17.** Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les statuts, il est fait référence à la loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un mars 2003.

Souscription - Libération

Les quatre cents (400) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par versement en espèces par BABCOCK HOLDINGS LIMITED, de sorte que la somme de dix mille Livres Sterling (£ 10.000,-) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à seize mille deux cent trente quatre euros (EUR 16.234,-). Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,-.

Décision des associés

- 1) La société est administrée par:
- Mr Robert Jacques Verdonk, Dirigeant de sociétés, demeurant à Swagermanweg 18, 2252 BD Voorschoten, Pays-Bas.

La durée de son mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 12CS, fol. 46, case 4.- Reçu 161,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

J. Elvinger.

(26607/211/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-eighth of February. Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Company Register, section B, under number 51.028,

here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt,

by virtue of a proxy given on February 28, 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- Art. 1. There exists a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.
- **Art. 2.** The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest or to third parties, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company exists for an unlimited period of time.

- Art. 4. The Company will have the name TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, fully paid in.
- Art. 7. The capital may be changed and all or part of the issue premium may be repaid or reallocated at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in the presence of a notary, in compliance with article 14 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

The Company may proceed to a repurchase of its own shares.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bank-ruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager or the managers may resolve to pay interim dividends.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first day of March of each year and ends on the twenty-eighth day of February of the following year. In case of a leap-year the financial year starts on the twenty-ninth day of February and ends on the twenty-eighth day of February of the following year.
- **Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the twenty-eighth day of February 2003.

Subscription - Payment

All four thousand (4.000) shares have been subscribed by TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, and their total nominal value of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) has been fully paid up together with a total issue premium in the amount of one billion six hundred fifty-seven million five hundred and eight thousand three hundred sixty-three United States Dollars (USD 1.657,508,363.-) by a contribution in kind consisting of one portion of all assets and liabilities of TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., the remainder of the assets and liabilities of TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l. being simultaneously transferred today by a parallel contribution to another Luxembourg private limited liability company named TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l., that will have its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

The portion of the assets and liabilities contributed to the Company comprises:

- Eight (8) receivables in the amount of twenty-five million United States Dollars (USD 25,000,000.-) each for a total amount of two hundred million United States Dollars (USD 200,000,000.-) towards TOMKINS CORPORATION with registered office at 4801 Springfield, Dayton, Ohio 45401, U.S.A.
- A receivable as working capital facility in the amount of three hundred forty million United States Dollars (USD 340,000,000.-) towards TOMKINS CORPORATION, prenamed.
- A receivable in the amount of ninety million United States Dollars (USD 90,000,000.-) towards TOMKINS CORPORATION, prenamed.
- A receivable in the amount of sixty-six million eighty-six thousand seven hundred fourteen United States Dollars (USD 66,086,714.-) towards TOMKINS CORPORATION, prenamed.
- A receivable in the amount of four hundred thirteen million United States Dollars (USD 413,000,000.-) towards TOMKINS CORPORATION, prenamed.
- A receivable in the amount of sixty-six million nine hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 66,975,000.-) towards TOMKINS CORPORATION, prenamed.
- A receivable in the amount of two hundred forty-five million five hundred thousand United States Dollars (USD 245,500,000.-) towards TOMKINS CORPORATION, prenamed.
- A receivable in the amount of one hundred fifteen million United States Dollars (USD 115.000.000.-) towards TOM-KINS CORPORATION prenamed.
- Four (4) receivables in the amount of ten million United States Dollars (USD 10,000,000.-) each for a total amount of forty million United States Dollars (USD 40,000,000.-) towards TOMKINS CORPORATION, prenamed.
- A receivable in the amount of seventy-five million United States Dollars (USD 75,000,000.-) towards GATES COR-PORATION with registered office 900 South Broadway, Denver, CO 80209, U.S.A.
- Cash at bank and cash in a total amount of six million one hundred fifty thousand one hundred eighty-seven United States Dollars (USD 6,150,187.-).
 - A Motor vehicle with a value of twenty-five thousand three hundred fifty-three United States Dollars (USD 25,353).
 - A Motor vehicle with a value of eight thousand five hundred thirty-six United States Dollars (USD 8,536.-).
- Liabilities for a total amount of one hundred thirty-seven thousand four hundred twenty-seven United States Dollars (USD 137,427.-)

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at one billion six hundred fifty-seven million six hundred and eight thousand three hundred sixty-three United States Dollars (USD 1.657.608,363.-).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the following documents:

- the last up-dated articles of association of TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l.;
- a recent balance sheet of TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S à r.l., certified «true and correct» by the managers of TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l.

Effective implementation of the contribution

TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., through its proxyholder, declares that:

- it is the sole full owner of the contributed assets and liabilities and possessing the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such assets and liabilities is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an incorporation of a Luxembourg company by a contribution in kind to one or more Luxembourg resident companies of all assets and liabilities of one Luxembourg resident company, the Luxembourg company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-).

Resolutions of the shareholders

- 1) The following are appointed as managers of the Company, with power to engage the Company by the joint signature of any two of them:
- Mr Siran David Abeykoon Samarasinghe, company manager, residing at 18, rue Fabre d'Eglantine, 75012 Paris, France.
 - Mr Théodore Schartz, company director, residing at 9, rue du Château, L-6961 Senningen, Luxembourg,
- Mr Robert Jacques Verdonk, company director, residing at Swagermanweg 18, 2252 BD Voorschoten, The Netherlands

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is fixed at 23, 25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.028,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts, avances ou garanties.

- Art. 3. La Société existe pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination TOMKINS LUXEMBOURG, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger. "

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 100.000.-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 25.-) chacune, entièrement libérées.
- Art. 7. Le capital peut être modifié et tout ou partie de la prime d'émission peut être remboursée ou allouée à tout moment par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant notaire, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le ou les gérants peuvent résoudre de distribuer des dividendes intérimaires.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier jour du mois de mars de chaque année et se termine le vingt-huitième jour du mois de février de l'année suivante. En cas d'année bissextile, l'année sociale commence le vingt-neuvième jour du mois de février de chaque année et se termine le vingt-huitième jour du mois de février de l'année suivante.
- Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

- Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le vingt-huitième jour du mois de février 2003.

Souscription - Libération

Toutes les quatre mille (4.000) parts sociales ont été souscrites par TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., préqualifiée et leur valeur nominale au montant total de cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 100.000,-) ainsi que la prime d'émission au montant total d'un milliard six cent cinquante-sept millions cinq cent huit mille trois cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis (USD 1.657.508.363,-) ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en une portion de l'intégralité des actifs et passifs de TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., le restant des actifs et passifs étant simultanément transférés ce jour par un apport parallèle à une autre société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, TOMKINS AMERICAN INVESTMENTS, S.à r.l. laquelle aura son siège social aux 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

La portion de l'intégralité des actifs et passifs apportés à la société comprend entre autre:

- Huit (8) créances d'un montant de vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 25.000.000,-) chacune, pour un montant total de deux cent millions de Dollars des Etats-Unis (USD 200.000.000,-) à l'égard de TOMKINS CORPO-RATION avec siège social 4801 Springfield, Dayton, Ohio 45401, U.S.A.
- Une créance d'un montant de trois cent quarante millions de Dollars des Etats-Unis («working capital facility») (USD 340.000.000,-) à l'égard de TOMKINS CORPORATION, précité.
- Une créance d'un montant de quatre-vingt dix millions de Dollars des Etats-Unis (USD 90.000.000,-) à l'égard de TOMKINS CORPORATION, précité.
- Une créance d'un montant de soixante-six millions quatre-vingt six mille sept cent quatorze Dollars des Etats-Unis (USD 66.086.714,-) à l'égard de TOMKINS CORPORATION, précité.
- Une créance d'un montant de quatre cent treize millions de Dollars des Etats-Unis (USD 413.000.000,-) à l'égard de TOMKINS CORPORATION, précité.
- Une créance d'un montant de soixante-six millions neuf cent soixante-quinze mille Dollars des Etats-Unis (USD 66.975.000,-) à l'égard de TOMKINS CORPORATION, précité.
- Une créance d'un montant de deux cent quarante-cinq millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 245.500.000,-) à l'égard de TOMKINS CORPORATION, précité.
- Une créance d'un montant de cent quinze millions de Dollars des Etats-Unis (USD 115.000.000,-) à l'égard de TOM-KINS CORPORATION, précité.
- Quatre (4) créances d'un montant de dix millions de Dollars des Etats-Unis (USD 10.000.000,-) chacune, pour un montant total de quarante millions de Dollars des Etats-Unis (USD 40.000.000,-) à l'égard de TOMKINS CORPORA-TION, précité.
- Une créance d'un montant de soixante-quinze millions de Dollars des Etats-Unis (USD 75.000.000,-) à l'égard de GATES CORPORATION avec siège social à 900, South Broadway, Denver, CO 80209, U.S.A.
- Des avoirs en banque d'un montant de six millions cent cinquante mille cent quatre-vingt-sept Dollars des Etats-Unis (USD 6.150.187,-).
 - Un véhicule à moteur d'une valeur de vingt-cinq mille trois cent cinquante trois Dollars des Etats-Unis (USD 25.353).
 - Un véhicule à moteur d'une valeur de huit mille cinq cent trente-six Dollars des Etats-Unis (USD 8.536.-).
 - Des dettes pour un montant de cent trente-sept mille quatre cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis (USD 137.427.-).

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à un milliard six cent cinquante sept millions six cent huit mille trois cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis (USD 1.657.608.363,-).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une copie des derniers statuts coordonnés de TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l.;
- un bilan récent de TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., certifié «véridique et juste» par les gérants de TOM-KINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l.;

Réalisation effective de l'apport

TOMKINS OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., par son mandataire, déclare que:

- elle est la seule pleine propriétaire des actifs et passifs apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
 - l'apport de ces actifs et passifs est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit d'une constitution par un apport en nature à une ou plusieurs sociétés de capitaux luxembourgeoises de tous les actifs et passifs d'une société luxembourgeoise, la société luxembourgeoise requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-).

Décisions des Associés

- 1) La Société est gérée par les gérants suivants, qui ont le pouvoir d'engager la Société par la signature conjointe de deux d'entre eux:
- Monsieur Siran David Abeykoon Samarasinghe, gérant de société, demeurant 18, rue Fabre d'Eglantine, 75012 Paris, France.
 - Monsieur Théodore Schartz, gérant de société, demeurant 9, rue du Château, L-6961 Senningen, Luxembourg,
- Monsieur Robert Jacques Verdonk, gérant de société, demeurant à Swagermanweg 18, 2252 BD Voorschoten, Pays-Bas.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2002, vol. 134S, fol. 36, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

J. Elvinger.

(26612/211/361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

TORPET, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1325 Luxemburg, 15, rue de la Chapelle.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwei, am siebenundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg- Bonneweg,

Sind erschienen:

Herr Magnus Ahlen, Direktor, wohnhaft in Schweden, Sappörgatan 18, 42676 Västra Frölunda,

hier vertreten durch Herrn Philippe Ponsard, ingénieur commercial, wohnhaft in Messancy (B),

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 20. März 2002.

Welche Vollmacht vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar 'ne varietur' unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person, handelnd in der vorbenannten Eigenschaft, hat die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festgelegt.

- **Art. 1.** Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.
- Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufsoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Innerhalb dieses Aufgabenkreises ist die Gesellschaft zu allen Geschäften und Massnahmen berechtigt, die zur Erreichung dieses Zweckes notwendig und nützlich erscheinen.

- Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.
- Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung TORPET, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschaft an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.
- **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) eingeteilt in 200 (zweihundert) Anteile zu je EUR 100,- (hundert Euro), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Magnus Ahlen, Direktor, wohnhaft in Schweden, Sappörgatan 18, 42676 Västra Frölunda, gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass die Summe von EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

- Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.
 - Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.
- Art. 9. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.
 - Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.
- Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.
- Art. 12. Die Gesellschaft wird durch zwei oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

- **Art. 13.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.
- Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.
- Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.
 - Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
 - Art. 17. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.
 - Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.
- **Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

- Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.
- **Art. 21.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften ; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.
- Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2002.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18.9.1933 erfüllt sind.

Schätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.000,- (tausend Euro).

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte gezeichnete Kapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herr Magnus Ahlen, Direktor, wohnhaft in Schweden, Sappörgatan 18, 42676 Västra Frölunda, wird zum Geschäftsführer der Kategorie A ernannt mit den in Artikel 12 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Herr Guy Hornick, maître en sciences économiques, wohnhaft in Bertrange, wird zum Geschäftsführer der Kategorie B ernannt mit den in Artikel 12 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen

Das Mandat der Geschäftsführer endet anlässlich der Generalversammlung, welche über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet. Sie können wiedergewählt werden.

2. Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1325 Luxemburg, 15, rue de la Chapelle.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, geht die deutsche Fassung vor.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die Englische Übersetzung des vorangegangenen Textes:

In the year two thousand and two, on the twenty-seventh day of March.

Before the undersigned notary Léon Thomas called Tom Metzler, residing in Luxembourg- Bonnevoie.

There appeared:

Mr Magnus Ahlen, Director, residing in Sweden, Sappörgatan 18, 42676 Västra Frölunda,

here represented by Mr Philippe Ponsard, ingénieur commercial, residing in Messancy (B),

by virtue of a proxy dated in Luxembourg on March 20, 2002.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of a limited liability company.

- Art. 1. A limited liability company is hereby formed by the appearing person that will be governed by these articles and by the relevant legislation.
- **Art. 2.** The objects for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- Art. 4. The name of the company is TORPET, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
- **Art. 5.** The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.
- **Art. 6.** The capital of the company is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro), divided into 200 (two hundred) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each, which have been entirely subscribed by the sole associate, Mr Magnus Ahlen, Director, residing in Sweden, Sappörgatan 18, 42676 Västra Frölunda.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 20.000 (twenty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

- Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.
 - Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.
- **Art. 9.** If there are several associates, the shares are freely transferable among them. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.
 - Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.
- **Art. 11.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by two or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by two associates acting under their joint signature.

- **Art. 13.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.
- **Art. 14.** Every associates may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.
- **Art. 15.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.
 - Art. 16. The fiscal year begins on January 1st and ends on December 31st.
 - Art. 17. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.
 - Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered offices of the company.
- **Art. 19.** Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

- **Art. 20.** In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.
- Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on December 31st, 2002.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Evaluation

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately EUR 1,000.- (one thousand Euro).

Decisions of the Sole Associate

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following decisions:

1. Mr Magnus Ahlen, Director, residing in Schweden, Sappörgatan 18, 42676 Västra Frölunda, is appointed manager of category A of the company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation.

Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, residing in Bertrange, is appointed manager of category B of the company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers' assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. They may be reelected.

2. The company's address is fixed at L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, acting as here above stated, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Gezeichnet: Ponsard, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 134S, fol. 73, case 11. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 4. April 2002.

Unterschrift.

(26616/222/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

MARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.726.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (5.306.719,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

(26619/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Signature.

Signature.

MARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.726.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (1.221.846,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

(26620/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

MARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.726.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 5 avril 2002 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois à l'Euro avec effet rétroactif au 1er janvier 2001.
 - La désignation de valeur nominale des actions a été supprimée.
 - L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 6 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26621/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

RSL COM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 58.863.

EXTRAIT

Il résulte de deux lettres adressées à la société que Messieurs Stuart Munro et Jeremy Owen démissionnent de leurs fonctions de gérants au sein de RSL COM LUXEMBOURG, S.à r.l. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26650/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

ARTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 77.609.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR (10.082,25)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

(26622/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Signature.

ARTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 77.609.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR (24.648,32)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

(26623/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Signature.

TELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 96A, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.955.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELEC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(26631/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

TELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 96A, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.955.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELEC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(26632/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

TELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 96A, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.955.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELEC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(26633/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

GEOFELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 62.166.

__

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 25 février 2002

- a) Transfert du siège social de la société de L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.
- b) Conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, les Actionnaires ont pris les décision suivantes:
 - 1. L'Euro est adopté comme devise du capital.
 - 2. De convertir le capital social actuellement exprimé en FRF 595.000,- en EUR 90.707,16 à partir du 1er janvier 2002.
 - 3. D'augmenter le capital social de EUR 4.492,84.
 - 4. Une valeur nominale de EUR 16,- par action est adoptée.
 - 5. Le premier alinéa de l'article 5 des stauts est modifié comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 95.200 représenté par 5.950 actions d'une valeur nominale de EUR 16,- chacune.»

Luxembourg, le 25 février 2002.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26625/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

GEOFELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 62.166.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 février 2002

- 1. Le Conseil d'Administration décide de déléguer tous ses pouvoirs de gestion journalière de la société à Monsieur Ezio Battistel, qui pourra engager valablement la société pour sa seule signature.
- 2. Le Conseil d'Administration décide de retirer le pouvoir de signature sur les comptes bancaires de la société à Monsieur Francesco Ippolito.
- 3. Le Conseil d'Administration décide de donner pouvoir de signature sur les comptes bancaires de la société à Madame Gabriella Sibille jusqu'au 31 décembre 2002.

Madame Gabriella Sibille pourra engager des dépenses à concurrence de 5.000 Euro par sa seule signature.

Luxembourg, le 25 février 2002.

Pour GEOFELT S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 61, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26626/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

IMPRIMERIE HENGEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 15.230.

Extrait des décisions collectives des associés du 12 novembre 2001 au siège social de la société

Il résulte de la réunion que:

Le capital social a été converti avec effet au 1^{er} janvier 2001 en euros pour le transformer de son montant actuel de LUF 6.000.000 en EUR 150.000,00, représenté par 1.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune, avec incorporation des sommes disponibles en résultats reportés à hauteur de EUR 1.263,89 afin d'arrondir ces montants.

L'article 6 des statuts a été modifié corrélativement pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,00), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,00) chacunes.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 63, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26653/799/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BURO REMICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

STATUTS

L'an deux mille deux, le deux avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) Monsieur José de Jésus de Rebelo, administrateur de sociétés, demeurant à P-6290 Povoa Da Rainha - rua de Cruzeiro, 3, Gouveia,

ici représenté par Monsieur Marc Mayer, expert- comptable, demeurant à L-1833 Luxembourg, 7, boulevard Jacquemart.

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Povoa, le 6 mars 2002;

2) Monsieur Marc Mayer, préqualifié, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant agissant ès-dites qualités et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BURO REMICH S.A.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul administrateur.
 - Art. 13. La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois d'avril à quatorze (14.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mil
 - 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille trois.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cent quatrevingt-dix euros (EUR 1.490,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire aux comptes à un.

Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'année 2002

- 2) Sont nommés d'administrateurs:
- a) Monsieur José de Jésus de Rebelo, administrateur de sociétés, demeurant à P-6290 Povoa da Rainha rua de Cruzeiro, 3, Gouveia;
 - b) Monsieur Marc Mayer, expert-comptable, demeurant à L-1833 Luxembourg, 7, boulevard Jacquemart;
 - c) Monsieur Henri Adam, comptable, demeurant à L-5482 Wormeldange, 14, rue de Dreiborn.
 - 3) Est nommée commissaire aux comptes:
 - EURO INVEST MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.
 - 4) L'adresse du siège social est fixée à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.
- 5) Monsieur Marc Mayer a pouvoir de signatures sur les comptes bancaires de la société. Il pourra engager des dépenses à concurrence de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue de lui connue, donnée au comparant, agissant èsdites qualités, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: M. Mayer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 134S, fol. 76, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2002.

T. Metzler.

(26617/222/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

HADAFIN EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 55.318.

Statuts coordonnés au 25 mars 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

(26641/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange